

Fiche Adhérent 2024-2025

ATELIER : ASTRONOMIE

ANIMATEURS : Martial MAIGNAN et Patrice JARDIN

Sexe : Féminin / Masculin

NOM :**Prénom** :

Adresse :

Code Postal **Ville**.....

Date de Naissance :

Téléphone : DomicilePortable :

TravailCourriel :

Tarifs	Adhésion CCLER	35 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le..... <i>Chèque n°</i>
	Cotisation Atelier	35 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le..... <i>Chèque n°</i>

**Merci de transmettre cette fiche, le règlement intérieur et vos règlements
à l'animateur de l'atelier ou au secrétariat**

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
Téléphone : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon@free.fr
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

Atelier ASTRONOMIE : Année 2024-2025

Animateurs	Martial MAIGNAN Patrice JARDIN	: 06.51.55.53.74 : 06.98.60.62.14
-------------------	-------------------------------------------	----------------------------------------------------

Jour : **Vendredi** (Observatoire de Boisricheux à Pierres) à partir de 21h00.

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). *Faire un chèque <u>à l'ordre du CCLER</u>	35 €/an
	Cotisation à l'Atelier Astronomie *Faire un chèque <u>à l'ordre de l'atelier Astronomie</u>	35 €/an

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).
- A contribuer à l'entretien des deux sites intérieur et extérieur (pelouse, sol des locaux, poubelles des déchets, approvisionnement en eau, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

**La Présidente,
Christine DUPRAT**

X

(à découper et à remettre à l'animateur ou au secrétariat)

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier ASTRONOMIE** pour l'année **2024-2025**.

Date :

Signature :